

Portrait du Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne

Situation

Sans les auteures et auteurs de violence, il n'y aurait pas de victime. Le Service de lutte contre la violence du canton de Berne (le Service) considère que son travail complète les offres proposées aux victimes de la violence dans le canton de Berne. Il n'existe aujourd'hui que peu d'offres qui s'adressent plus particulièrement aux auteures ou auteurs de violence. Le Service leur propose un accompagnement ou une thérapie individuels. Nous partons du principe qu'un travail de longue durée avec les personnes auteures de violences est important pour débiter un processus de changement.

Valeurs

Nous sommes convaincus qu'un comportement violent n'est pas inéluctable. Dans le travail avec les femmes et les hommes qui commettent des violences, nous rejetons la violence mais pas les personnes qui en ont fait preuve. C'est pourquoi notre travail d'accompagnement est empreint d'une empathie respectueuse envers la personne, tout en menant notre clientèle à se confronter à ses actes de violence. L'auteure ou l'auteur est responsable de son comportement. Le travail qui vise à le rendre responsable de ses actes est central pour la réussite de l'accompagnement.

Définition de la violence dans le concept de l'accompagnement des personnes violentes

La notion de violence désigne un comportement. La violence est une menace ou une atteinte à l'intégrité corporelle de l'autre. La violence viole le droit de chaque personne à son intégrité corporelle et morale (définition de travail).

Par contre, l'agression n'est pas considérée comme un acte de violence dans le travail d'accompagnement proposé par notre Service¹.

Offre / Prestations

L'offre du Service comprend un travail d'accompagnement et de thérapie individuel pour les personnes auteures de violence. Nous les accompagnons pour faire face à leurs émotions et les confrontons à leur comportement violent. En les formant à une perception de soi et en les aidant à renforcer leur estime de soi, nous apportons notre soutien à celles et ceux que nous conseillons pour qu'ils puissent développer de manière complète leur personnalité et leur mode de vie. Nous leur montrons que leur qualité de vie peut s'améliorer si elles renoncent à exercer des actes de violence. Par une réflexion sur leur compréhension des rôles sociaux de la femme et de l'homme (genre), les personnes formant notre clientèle peuvent découvrir et vivre de nouvelles facettes de leur personnalité.

Toute personne qui se considère comme violente et souhaite évoluer peut s'adresser au Service de lutte contre la violence du canton de Berne.

De plus, le Service offre des conseils spécialisés concernant la violence, par exemple aux membres des autorités ou d'institutions.

¹ L'agression et l'agressivité sont considérées ici comme des formes possibles de comportement pour s'imposer et se démarquer. La capacité de se montrer agressif est un potentiel vital pour conserver sa propre intégrité corporelle et morale. Les limites de l'agression acceptable et nécessaire sont décrites par le concept de violence défini ci-dessus : l'agression se mue en violence dès lors qu'il y a atteinte au droit de l'autre à son intégrité corporelle et morale.

Public cible

L'offre du Service s'adresse aux personnes suivantes :

- a. des hommes auteurs de violence
- b. des femmes auteures de violence
- c. des jeunes des deux sexes auteurs de violence
- d. des membres des autorités et des institutions (conseils spécialisés sur la violence)

Un processus d'accompagnement auprès du Service débute sur la base d'une demande directe ou de l'envoi de la personne auteure de violence par une institution ou les autorités.

Organisation / But

Le Service est soutenu par l'Association Service de lutte contre la violence du canton de Berne. L'Association est reconnue d'intérêt public, indépendante et neutre aux niveaux confessionnel, religieux et politique. Elle a pour but de faire en sorte que les personnes qui ont fait preuve de violence s'abstiennent de tout acte de ce genre et qu'elles assument la responsabilité de leurs actes.

Ressources / Qualité

Les personnes qui interviennent pour accompagner le travail effectué avec les personnes auteures de violence assument une grande responsabilité. Ce travail peut amener à une fragilisation des clients, de leur entourage et des conseillères et conseillers. C'est pour cette raison qu'il nécessite une haute compétence spécialisée et spécifique des collaborateurs. Les conseillères et conseillers du Service disposent d'une expérience professionnelle dans les domaines thérapeutique, pédagogique et de conseil, d'une formation en haute-école dans les domaines psychosocial ou psychologique et d'une formation complémentaire qualifiée dans le domaine de l'accompagnement de personnes violentes, de la pédagogie contre la violence ou de la thérapie pour personnes violentes. L'ensemble des accompagnantes et accompagnants se rencontrent régulièrement pour des échanges spécialisés. Le Service met des ressources à la disposition des collaboratrices et collaborateurs pour des interventions et supervisions ainsi que pour de la formation continue.

Finances

Le Service gère ses finances et les comptes annuels sont présentés pour adoption à l'Assemblée générale de l'Association. Les coûts du Service sont en partie couverts par les hommes et femmes qui viennent y chercher un accompagnement et en partie par des institutions privées et publiques. Les conseillères et conseillers qui travaillent sur mandat auprès du Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne sont rétribués selon les tarifs usuels pour la branche.

Sources pour la préparation de ce portrait :

- EURIT (Europäische Richtlinien Täterarbeit) d'eupax
- Gewaltberatung Basel (Institut für Gewaltberatung)